

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 572

Artikel: Ruée sur les ondes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022657>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ruée sur les ondes

Au royaume des moyens de communications de masse, les fronts se modifient à une vitesse assez étonnante. Au gré du progrès technique, évidemment, mais également au rythme des fluctuations politiques et des mouvements financiers. Outre-Jura, on parle beaucoup du géant qui vient de naître, fusion de Matra et de Hachette, particulièrement bien armé pour le temps de la télévision par satellites notamment. En Suisse, hors les «affaires» qui captent pour un temps l'attention, les transformations, pour n'être pas moins importantes, se font plus discrètes. Il importe dans ces conditions de faire régulièrement le point «médias». Tout de suite, cette semaine, quelques points de repères qui devraient permettre de décrypter une certaine actualité.

Au 9 décembre, le bureau de M. Schlumpf, chef du Département fédéral des Télécommunications, des Transports et de l'Energie, était encombré par 72 demandes de concessions pour la diffusion de programmes radio et/ou télévision (sans compter les demandes concernant la radiodiffusion par câble). Evidemment impossible de donner la liste complète des demandes déposées; tout au plus quelques repères selon les principales caractéristiques.

Les demandeurs. Parmi les signataires des demandes de concession, on trouve aussi bien quelques sociétés anonymes (principalement des secteurs de l'édition et de la vente d'appareils radio-tv) que des associations et, surtout, des particuliers. Il n'est pas toujours possible de deviner au nom de qui ces derniers agissent, ou s'ils veulent saisir l'occasion de se passer l'envie de radio.

Les options. Sur le plan idéologique, peu de demandes qui annoncent la couleur. Il y a bien les églises (Emetteur protestant international et Familien-Radio), la FRTA (d'abord français, puis allemand) et quelques projets «alternatifs»: Alternatives Lokal Radio ZH, Radio Basilisk (dont Chr. Heeb voudrait faire «une plateforme pour les minorités»), mais c'est à peu près tout. Que veulent les deux promoteurs soleurois de «Radio Ombudsstelle», qui comptent donner une impulsion à la majorité silencieuse de ce pays? Et comment la section zurichoise de l'USAM envisage-t-elle de faire place sur les ondes aux petites et moyennes entreprises? Et quelles sont les intentions de l'organisation faïtière des radios-pirates, Free Radio Switzerland, qui a demandé coup sur coup huit concessions de radio locales, déposées par R. Hausin à Adliswil?

LA PUB, PRESQUE PARTOUT

Les sous. Nombre de demandes ne contiennent aucune indication quant au mode de financement de l'installation et de l'exploitation d'une éventuelle radio. La majorité envisagent la publicité comme ressource nécessaire¹, le plus souvent à titre subsidiaire pour le cas où les cotisations, contributions et autres dons ne suffiraient pas. Les temps d'antenne réservés à la publicité vont de quinze minutes par jour (Radio Uetli, des éditeurs zurichois) à dix minutes par heure d'émission (Radio Town and Country, qui compte répartir les éventuels bénéfices à des institutions de bienfaisance). A noter que la FRTA (Club Hofer) espère bénéficier d'une partie des taxes de concession destinées à la SSR, soit un montant de cinq à six millions par an.

Les lieux. Une seule demande vise l'octroi d'une concession pour la radiodiffusion par satellite (Tel-sat). Au reste, six demandes projettent la diffusion à l'échelle nationale (dont la FRTA, l'Emetteur

protestant international et la Fondation Dialogue); tous les autres se contentent du rayon local ou cantonal. L'agglomération zurichoise est évidemment la plus convoitée: une bonne vingtaine de radios locales espèrent l'arroser 18 à 24 heures par jour. Suivent les régions de Berne, du nord-ouest du pays et du reste de la Suisse alémanique. Deux demandes seulement intéressent des localités romandes: Radiocom voudrait arroser de 06.00 h. à 20.00 h. le canton de Genève avec des programmes d'information et de divertissements tandis que le commerçant A. Flück de Delémont pense surtout à sa région.

Les programmes. Mieux vaut n'en point trop parler. Les propositions n'ont en tout cas rien d'exaltant: de la musique, et beaucoup de musique, et pas ce qu'il est convenu d'appeler de la belle musique. Décidément, R. Schawinsky et sa Radio 24 auront fait école.

Les chances. On les dit nulles, ou à peu près, ce qui revient au même. Les demandes d'octroi les plus sérieusement préparées émanent justement d'auteurs qui se prétendent davantage intéressés par le débat que par l'exploitation d'un studio. Ainsi, la Fondation Dialogue et Radio Uetli se contentent de prendre rang, avec un projet plus ou moins élaboré, réputé servir de «base de discussion». Au reste, beaucoup de dossiers à peine étoffés, et de représentations très approximatives; le Conseil fédéral surprendrait bien leurs auteurs s'il faisait droit à leur demande.

Et la gauche? Elle demeure absente — pour l'instant du moins. La droite sait pourquoi: la SSR est truffée de gauchistes.

¹ On sait que la question du financement par la publicité a divisé la commission d'experts pour une conception globale des moyens d'information collective qui, après avoir dit «oui», est revenue sur sa prise de position. Ces hésitations ont provoqué le report de la décision définitive sur la formulation de la réglementation provisoire sur les radios et télévisions locales. L'ordonnance est attendue pour le début de l'année prochaine...